

[Texte]

that has been reached, and I am pleased Mr. Robinson was able to move the amendment. But I would like very much to second it on behalf of the government side.

The Chairman: Maybe he will make some other moves in the House; maybe he will change the side . . . Let us go.

Mr. Reid (St. Catharines): Although a compromise, not a happy compromise, but the chairman is prepared to settle for it.

Mr. Masters: Ready for the vote, Mr. Chairman?

The Chairman: I think there are no other questions on this situation, and that there will be unanimous consent to approve this amendment.

Amendment agreed to.

• 1030

L'amendement est adopté.

The Chairman: Now, we pass to page 49.

Mr. Robinson (Burnaby): Mr. Chairman, I withdraw the amendment that is at page 49.

The Chairman: Thank you, Mr. Robinson.

An hon. Member: I accept it.

Mr. Robinson (Burnaby): You are accepting the amendment?

The Chairman: No, he accepts your withdrawal. Now, I think we will pass to page 50. It is a government amendment. It is concerning the same article.

Mr. Masters: We will withdraw that amendment, please.

The Chairman: Okay. Thank you. We are very fast this morning. We have on page 5, an amendment of Mr. Reid's. I have not seen Mr. Reid this morning, and I do not know the description of the government side . . .

Mr. Fox: Perhaps I could say a word or two, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Fox: Mr. Reid, unfortunately, is not here today, but we have had a look at the amendment that he has proposed and we have reformulated, I believe, what would be Mr. Reid's intent in different language. We would like to table this morning an amendment which meets the intent and purpose of the amendment submitted by Mr. Reid.

The Chairman: You have some copies in both languages? I will ask the clerk to circulate this amendment for all members.

Mr. Fox: Basically, Mr. Chairman, we would be adding a subclause (2) to Clause 28, and we would indicate that subclause (1), which indicates that the head of a government institution can refuse to disclose a record, would not apply to

[Traduction]

compromis que M. Robinson peut accepter. C'est avec joie que je l'appuie au nom du gouvernement.

Le président: Il nous réserve peut-être des surprises à la Chambre; il pourrait changer . . . mais revenons à nos moutons.

M. Reid (St. Catharines): Ce n'est pas le meilleur des compromis, mais le président est prêt à l'accepter.

M. Masters: Vous voulez mettre l'amendement aux voix, monsieur le président?

Le président: Il n'y a pas d'autres observations à son sujet. Je pense qu'il est approuvé à l'unanimité.

L'amendement est adopté.

The amendment is accepted.

Le président: Nous passons maintenant à la page 49.

Mr. Robinson (Burnaby): Je retire l'amendement à la page 49 monsieur le président.

Le président: Merci monsieur Robinson.

Une voix: D'accord.

Mr. Robinson (Burnaby): Vous acceptez l'amendement?

Le président: Non il marque son accord sur le fait que vous l'avez retiré. Nous passons maintenant à la page 50; il s'agit d'un amendement du gouvernement toujours au sujet du même article.

M. Masters: Nous retirons cet amendement.

Le président: Parfait. Nous avançons très rapidement ce matin. A la page 5, vous trouverez un amendement de M. Reid. Je n'ai pas eu l'occasion de m'entretenir avec lui ce matin et j'ignore ce que le gouvernement en pense.

Mr. Fox: Vous permettez que je dise un mot à ce sujet monsieur le président.

Le président: Allez-y.

Mr. Fox: Malheureusement M. Reid est absent ce matin; toutefois nous avons examiné son amendement et nous en avons fait une nouvelle rédaction tout en en gardant le fond. Nous allons donc déposer un amendement correspondant à l'objectif visé par celui de M. Reid.

Le président: Vous en avez des exemplaires dans les deux langues officielles? Je demanderais au greffier de les distribuer à tous les membres du comité.

Mr. Fox: Il s'agit en principe d'ajouter un alinéa 2 à l'article 28 en précisant que l'alinéa 1 qui stipule que le responsable d'une institution gouvernementale peut refuser de communiquer un dossier qui ne serait pas d'application au dossier mis à